



ANNEXE

Accès et utilisation du réseau public de distribution d'électricité

Tarification applicable au 01/08/2017 aux sites raccordés en domaine de tension BTA <= 36 kVA

Cette tarification est fixée par les dispositions de la Délibération de la Commission de Régulation de l'Energie du 17 novembre 2016 portant décision sur l'évolution au **1^{er} août 2017** des tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité.

Préambule

Le TURPE détaille les différentes redevances à payer par le Client. Ainsi, en chaque point de connexion, le prix payé annuellement pour l'utilisation du réseau public de distribution est la somme des composantes suivantes :

- 1- CG : Composante annuelle de Gestion
- 2- CC : Composante annuelle de Comptage
- 3- CS : Composante annuelle des Soutirages

1- CG : Composante annuelle de Gestion

Le montant (en €/an) de la composante annuelle de Gestion est fonction du cadre contractuel choisi par le Client.

Client en contrat unique	7,00 €/an
--------------------------	-----------

2- CC : Composante annuelle de Comptage

Le montant (en €/an) de la composante de comptage (contrôle, relève, location et entretien, profilage) est fixe quel que soit le niveau de puissance souscrite.

Composante annuelle de comptage	19,80 €/an
---------------------------------	------------

Pour les utilisateurs disposant d'un dispositif de comptage évolué, la fréquence minimale de transmission des données de facturation est bimestrielle. Dans les autres cas, elle est semestrielle.

3- CS : Composante annuelle de Soutirages (Prime fixe)

Cinq options tarifaires sont proposées :

- 3.1 Courte Utilisation sans différenciation temporelle
- 3.2 Longue Utilisation sans différenciation temporelle
- 3.3 Moyenne Utilisation avec différenciation temporelle 2 plages

Nouvelles options tarifaires :

- 3.4 Courte Utilisation avec différenciation temporelle 4 plages
- 3.5 Moyenne Utilisation avec différenciation temporelle 4 plages

3.1 Courte Utilisation sans différenciation temporelle

Part puissance	Part énergie
€/kVA/an	c€/kWh
4,32	3,67

3.2 Longue Utilisation sans différenciation temporelle

Part puissance	Part énergie
€/kVA/an	c€/kWh
58,56	1,38

3.3 Moyenne Utilisation avec différenciation temporelle 2 plages

Part puissance	Part énergie (c€/kWh)	
	Heures pleines	Heures creuses
€/kVA/an		
6,84	3,89	2,28

3.4 Courte Utilisation avec différenciation temporelle 4 plages

Part puissance	Part énergie (c€/kWh)			
	Saison haute		Saison basse	
	Heures pleines	Heures creuses	Heures pleines	Heures creuses
€/kVA/an				
3,72	7,36	3,67	1,88	1,35

3.5 Moyenne Utilisation avec différenciation temporelle 4 plages

Part puissance	Part énergie (c€/kWh)			
	Saison haute		Saison basse	
	Heures pleines	Heures creuses	Heures pleines	Heures creuses
€/kVA/an				
5,88	5,63	3,25	1,31	0,98